

*Les subsides*

Le ministre et le procureur général de Colombie-Britannique, l'honorable Allan Williams, ont récemment signé une entente avec la bande Penticton. Aux termes de cet accord, la bande recevra 14 millions de dollars et quelque 12,000 acres de terre de sa réserve qui lui ont été enlevés en 1916 lui seront restitués. Cet accord pourrait être considéré comme un jalon...

**Une voix:** Il a fallu attendre 70 années pour y aboutir.

**M. Chénier:** C'est vrai qu'il nous a fallu 70 années, mais nous avons conclu l'accord. Qu'a fait l'opposition lorsqu'elle était au pouvoir? Combien de revendications est-elle parvenue à régler? Aucune en six mois.

**M. Taylor:** Il vous a fallu 60 ans pour conclure une entente avec une seule bande.

**M. Chénier:** Monsieur l'Orateur, nous avons réglé la plupart des revendications en Saskatchewan. Nous en avons réglé certaines dans les provinces maritimes et en Colombie-Britannique. Le député ferait mieux de s'en assurer avant de parler.

**M. Taylor:** Et en Alberta?

**M. Chénier:** Par ailleurs, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont participé dernièrement à la signature d'une entente avec la bande Wagmatcook à propos de terres qu'elle avait perdues au moment de la création de la Confédération. Je le répète, le gouvernement prouve clairement qu'il est décidé à faire preuve d'équité et à régler des revendications qui remontent loin. Pour ce faire, il suit les modalités prévues pour mesurer les revendications précises et globales; ces modalités ont été reconfirmées et consignées dans deux publications récentes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien intitulées «In All Fairness» et «Outstanding Business».

Il y a deux mois seulement, le ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) ont annoncé de concert un nouveau programme de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les Indiens. Le gouvernement s'est engagé à y consacrer la somme de 154 millions de dollars. Ce programme sera permanent et il visera à aider les autochtones à essayer de prévenir et de guérir ces maux qui sévissent dans leurs villages. Le succès du programme dépendra de la mise au point de projets communautaires dont ils seront les instigateurs et qu'ils administreront. Presque toutes les réserves participeront au programme et le nombre de centres de traitement passera de huit, le nombre actuel, à 30; par ailleurs, le nombre de lits passera de 140 à 730. On s'assurera la collaboration de 800 thérapeutes et aides autochtones ayant reçu une formation spéciale.

En février, j'ai participé au nom du ministre, avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à la signature de l'entente canado-manitobaine sur les services à l'enfance. Le signataire pour les Indiens était la Four Nations Confederacy. L'entente constitue un progrès important sur le plan de la délégation des pouvoirs dans le domaine des services à l'enfance dans les villages autochtones. Cette entente créera 53 emplois permanents dans les réserves et elle coûtera 14

millions de dollars en cinq ans. Grâce à cette entente qui constitue un jalon, car il s'agit de la toute première de ce genre au Canada, le gouvernement délègue certains pouvoirs aux services d'aide à l'enfance indienne et aux conseils de bandes du Manitoba qui disposent maintenant des moyens nécessaires pour assumer cette responsabilité.

Voilà quelques-unes de nos réalisations depuis un an ou deux, monsieur l'Orateur; tous les Canadiens peuvent en être fiers. Ces réalisations sont le résultat de la détermination du gouvernement fédéral à traiter avec justice et équité les collectivités indiennes, et à aider les Indiens, tant les individus que leurs localités, à réaliser leur autonomie. Elles sont aussi le résultat de la détermination des autochtones à contrôler leur propre destinée.

C'est avec des progrès de ce genre que le gouvernement a prouvé et continue à prouver d'ailleurs, sa bonne volonté et sa disposition à collaborer avec les autochtones du Canada. Ensemble, nous pouvons amener des changements majeurs et régler les problèmes non résolus, et nous y réussissons. Non seulement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, surtout lui, et le gouvernement font-ils de leur mieux pour assumer leurs obligations et leurs responsabilités, mais dans bien des domaines, les programmes et les méthodes du gouvernement fédéral dépassent de loin les responsabilités et les obligations prévues par la loi.

C'est également en raison de ces progrès que je suis très déçu par le libellé de la motion à l'étude aujourd'hui. Chose certaine, il reste beaucoup à faire. Pour que de nouveaux progrès soient accomplis, il importe d'obtenir la collaboration de tous les députés—de chacun d'eux personnellement, ou encore de leur collaboration par le biais des mécanismes existants, par exemple les comités permanents; il faut qu'il y ait aussi de la collaboration à d'autres niveaux de gouvernement. Je prie tous les députés de se montrer coopératifs et je voudrais surtout que certains députés de l'opposition officielle, au lieu de faire de l'obstruction, collaborent véritablement avec nous, afin que nous puissions régler ces problèmes aussi vite que possible.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Montréal-Mercier (M<sup>me</sup> Hervieux-Payette)—Le Code criminel—On demande des dispositions plus sévères dans le cas de la prostitution; l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—L'administration de la justice—a) Le rôle du préposé aux libérations conditionnelles. b) La nature de la surveillance; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hills (M. Blaikie)—Le Canadien National—a) L'annonce de renvois temporaires. b) La façon d'aviser les syndicats.